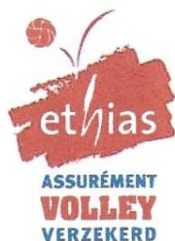


V  
O  
L  
L  
E  
Y  
  
L  
U  
X

Editeur responsable :

FVWB.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg  
Guy Burton , Le Pas de Loup, 38 6791 - GUERLANGE



**Bulletin n° 04 du 10 décembre 2018**

SAISON 2018 - 2019



**Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg**



**BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DE  
VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)  
DE LA F.V.W.B. ASBL**

[www.volleylux.com](http://www.volleylux.com)

Périodique paraît tous les mois (excepté en juillet)



# Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

## Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

**Demandez vite une offre sur [ethias.be](http://ethias.be) ou au 0800 23 777**

**ethias**  
Les efficassureurs

# Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

**N° 04 du 10 décembre 2018**  
**saison 2018 - 2019**

Administration - abonnements

Guy BURTON  
Le Pas de loup, 38  
6791 - GUERLANGE  
☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que pour l'opinion qu'ils expriment.

#### Président provincial

Michel FORGET  
Rue d'Avioth, 15  
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON

E-Mail : [michelforget15@gmail.com](mailto:michelforget15@gmail.com)

#### Secrétaire provincial

Guy BURTON  
Le Pas de Loup, 38  
6791 GUERLANGE  
063/38.99.63 (TEL + FAX)

E-Mail : [guy.burton@skynet.be](mailto:guy.burton@skynet.be)

#### Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART  
Rue du Panorama, 41  
6791 ATHUS  
063/38.62.91 (TEL)

E-Mail : [volleyjl.massart@gmail.com](mailto:volleyjl.massart@gmail.com)

#### Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS  
Rue Neuve, 77  
6890 REDU  
061/23.13.08 (TEL B)  
0498/26.22.02 (GSM)  
E-Mail : [am.habets@gmail.com](mailto:am.habets@gmail.com)

#### Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER  
Rue des Tanneries, 2  
6840 NEUFCHATEAU  
061/27.71.11 (TEL + FAX)

E-Mail : [leopold\\_haager@hotmail.com](mailto:leopold_haager@hotmail.com)

#### Cion statuts et règlements

Roger GRUSELIN  
Rue des Combattants, 47  
6880 BERTRIX

061/41.19.76 (TEL + FAX)

E-Mail : [gruselin@hotmail.com](mailto:gruselin@hotmail.com)

## Sommaire

3

Secrétariat P. à

Commission des rencontres P. à

Commission d'Arbitrage P. à

Commission des st. et règl. P. à

Commission Beach-volley P. à

Commission Technique P. à

#### Commission mini-volley

Fabienne WINAND  
Voie des Mines, 24  
6747 Saint-léger  
063/23.93.25 (TEL)  
0495/28.71.38 (GSM)  
E-Mail : [fabienne@winand.be](mailto:fabienne@winand.be)

Sonia LAURENT

Hierlot, 8 bte 2  
4990 LIERNEUX  
080/40.03.21 (TEL P)  
0495/12.51.81  
E-Mail : [laurent.sonia@hotmail.com](mailto:laurent.sonia@hotmail.com)

#### Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN  
Grand Rue, 84  
6971 CHAMPLON  
0498/22.26.60  
E-Mail : [b.valentin@volleylux.com](mailto:b.valentin@volleylux.com)

#### Commission beach-volley

Xavier SMAL  
Rue Bel Air, 38  
6890 OCHAMPS  
085/82.66.08 (TEL)  
0477/38.93.03 (GSM)  
E-Mail : [xavier.smal@gmail.com](mailto:xavier.smal@gmail.com)

#### Commission jeunes

Sonia LAURENT  
Hierlot, 8 bte 2  
4990 LIERNEUX  
080/40.03.21 (TEL P)  
0495/12.51.81 (GSM)  
E-Mail : [laurent.sonia@hotmail.com](mailto:laurent.sonia@hotmail.com)

#### Commission technique

Fabienne WINAND  
Voie des Mines, 24  
6747 Saint-Léger (Lux.)  
063/23.93.25 ou 0495/28.71.38  
E-Mail : [fabienne@winand.be](mailto:fabienne@winand.be)

#### Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT  
Hierlot, 8 bte 2  
4990 LIERNEUX  
080/400321, 0495/125181  
E-Mail : [laurent.sonia@hotmail.com](mailto:laurent.sonia@hotmail.com)

#### Commission loisir

Dominique ROMAIN  
Rue de Neufchâteau, 132 E 62  
6700 ARLON  
E-Mail : [grosromain@hotmail.com](mailto:grosromain@hotmail.com)  
0497/05.77.35 (GSM)

## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LUNDI 03.12.2018**

**Présents :** A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINANT, M. FORGET, L. HAAGER,  
R. GRUSELIN, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

### **1. AG FVWB DU 15.12.2018.**

- a) Le CA entame une discussion concernant les propositions de modifications, voire amendements, qui ont été introduites pour l'AG du 15.12.2018 et ne voit pas de propositions pour lesquelles notre délégation devrait s'opposer, à l'exception de l'article 482 qui doit être refusé par notre province, car si cette modification est acceptée, cela signifierait que nos équipes n'iraient jamais au-delà des tournois de qualification et ne participeraient jamais aux finales francophones. Ce que confirme d'ailleurs R. Gruselin, notre responsable des statuts et règlements, tant pour l'ensemble des propositions que pour l'article 482.
- b) Le CA est d'avis que les amendements présentés doivent amender des propositions introduites dans les délais. Dans le cas contraire, elles doivent être refusées car cela équivaldrait à accepter des propositions de modifications introduites hors délai.
- c) A la lecture des cotisations à verser par les affiliés, le CA serait favorable à une diminution des cotisations des bénévoles et administratifs. Une proposition pourrait être déposée pour la prochaine AG.
- d) La délégation présentée lors du dernier CA est confirmée.

### **2. FINALES DES COUPES PROVINCIALES.**

- a) 3 clubs ont soumissionné pour l'organisation des finales des coupes provinciales, Libramont, Champlon et Bouillon.
- b) Après examen des soumissions, le CA a porté son choix sur la soumission de Bouillon.
- c) Comme d'habitude maintenant depuis plusieurs années, les messieurs débiteront à 14h00, viendront ensuite les dames à 16h00, la journée se terminant par la remise des coupes à 18h00.
- d) Il est possible que, comme les deux dernières années, la commission technique propose des matchs des sélections contre l'équipe Luxembourgeoise. Mais il est encore trop tôt actuellement pour le confirmer.

### **3. COMMISSION TECHNIQUE.**

- a) Finalement, 32 jeunes ont participé au stage de la Toussaint. Au prix unitaire fixé à 160,00 EUR, la rentrée totale s'élevait à EUR 5.120,00. Par contre, le total des dépenses, frais ADEPS, encadrement et intendance, s'élevait à EUR 6.357,06. Le montant pris en charge par la trésorerie provinciale s'élevait donc à EUR 1.237,06.
- b) Constat a été fait par le trésorier que certains jours, il y avait plus de déplacements que d'entraîneurs. Cela est dû au fait que certains venaient le matin, d'autres l'après-midi, en fonction de leurs disponibilités.
- c) L'an prochain, les entraîneurs auront la possibilité de loger sur place afin de limiter les frais de déplacement.
- d) A partir de 24 participants, l'ADEPS ouvre l'internat.

- e) La commission propose de lancer les invitations pour le prochain stage qui se déroulera les 27, 28, 29 et 30.10.2019. Le dernier stage est encore présent dans la tête des participants et les inviter dès maintenant va peut-être les inciter à en parler autour d'eux.
- f) Il sera proposé une pré-inscription de EUR 20,-- avec paiement du solde un mois avant le stage. Il sera également possible d'échelonner les paiements de manière à ce que le dernier paiement soit effectif un mois avant le stage.
- g) Ces deux dernières semaines, la commission technique a été contrainte de déclarer forfait, le 25.11, un malentendu a fait que la salle était occupée par un autre sport, et le 02.12, un seul garçon « tait disponible pour le match.
- h) 7 garçons ont confirmé leur présence à l'entraînement qui aura lieu avant les inter-provinces. L'idéal serait d'en avoir 9. Les équipes seront cependant bien présentes à Champlon.
- i) La commission technique s'est réunie le 11.11.2018. Les principales décisions prises lors de celle-ci sont :
  - a. La présence de Slim Chebbi au stage.
  - b. Il y aura des formations pour les entraîneurs en soirée pendant que les jeunes seront pris en charge par les responsables techniques.
  - c. Formation des entraîneurs de l'équipe technique dans leur club. Il y aura un calendrier fixé. Ces formations seront ouvertes à d'autres entraîneurs de la province, et elle leur permettra d'obtenir des points annuels nécessaires..
  - d. Le moyen de communication actuelle n'est pas efficace. Il faut le changer. Il y aura donc une réunion avec les entraîneurs des jeunes dans les clubs en début de saison.
- j) Vu le succès du stage BDK l'été dernier, l'équipe est partante pour l'an prochain et la publicité est déjà en place. Une réunion avec les responsables BDK a été fixée le 23.12.2018.

#### **4. MINI-VOLLEY.**

- a) Les tournois se déroulent sans problème.
- b) Il y a 7 équipes minimes et 7 pupilles. Ce nombre d'équipes est largement inférieur au nombre de jeunes licenciés susceptibles de jouer dans ces catégories.
- c) Aussi, la responsable mini-volley attire l'attention du CA que, sans nouveaux moyens, le mini-volley va disparaître. Or les jeunes représentent l'avenir du volley provincial.
- d) Il est urgent de chercher des solutions, car des clubs négligent le mini-volley et donnent la priorité aux championnats réguliers lorsque des matchs se déroulent dans la même journée.
- e) Il y a lieu de souligner également que les clubs ont de plus en plus de difficultés à trouver des bénévoles susceptibles de prendre en charge ces jeunes joueurs.

#### **5. LOISIR.**

- a) Actuellement, 2 résultats de matchs sont manquant : il s'agit de Vir'Vol'Ton et de Longwy.
- b) Les 2 licences qui posaient problème ont trouvé leur vrai titulaire.
- c) Le responsable « Loisir » a l'intention d'établir une espèce de charte dans laquelle apparaîtrait une définition de l'esprit « Loisir ».
- d) Le président lui suggère de voir avec la province de Liège qui a établi une charte pour le « Net volley ».

- e) Le CA clarifie avec D. Romain ce qu'il y a lieu de communiquer à l'ensemble du CA pour information. Les demandes de résultats adressées aux clubs ne les concernent pas.

## **6. BEACH-VOLLEY.**

- a) Une réunion était fixée à jeudi dernier.
- b) Bob Dumont se mettra en contact avec la fédération Luxembourgeoise.
- c) Une réunion est programmée prochainement, et une structure devrait y être établie.
- d) X. Smal réagit au fait qu'il n'y a pas assez de jeunes qui participent aux compétitions de mini-volley, de même qu'aux matchs des sélections, et estime son action tout-à-fait dérisoire face à cette pénurie de jeunes pousses. Des actions doivent absolument être menées pour ramener des jeunes au volley-ball.

## **7. TRESORERIE.**

- a) Le bénéfice actuel est intéressant s'il pouvait rester dans les mêmes proportions. Malheureusement, il reste pas mal de dépenses à comptabiliser, à savoir 2 jeux de maillots pour nos sélections, les locations de salle pour la commission technique, mais également les notes de frais des membres du CA. Ce bénéfice va donc fondre comme neige au soleil.

## **8. DIVERS.**

- a) Le rapport du CA du 05.11.2018 est approuvé.
- b) Une discussion est entamée concernant les propositions faites par le secrétaire, au sujet de l'organisation des élections AU CA. et remise aux membres lors du dernier CA. R. Gruselin n'y est pas favorable et présente des contre-propositions. Comme les avis sont partagés, il est demandé d'analyser les 2 propositions et de prendre position pour le prochain CA.
- c) Les membres du CA ont reçu un nouveau règlement juridique Volley Belgium que le président commente. Il semble que toutes plaintes, rapports d'arbitre devront transiter par le parquet fédéral qui décidera de la suite à leur réserver.
- d) Le secrétaire a constaté des discordances entre le listing des présidents, secrétaires, trésoriers des clubs de la province, issu du portail FVWB et son listing établi sur base des feuilles de garde que lui envoie la FVWB. Il se demande dès lors si des feuilles de garde ne lui sont pas parvenues ou si des changements ont été introduits directement sur le site sans établir de feuille de garde, ce qui est contraire au R.O.I.
- e) L'organisation des réunions du CA de la FVWB va changer quelque peu, les responsables des cellules seront invités en fonction de l'ordre du jour et les invités permanents ne participeront plus à autant de CA qu'actuellement.
- f) Le CA essaie de comprendre les impacts qu'aura la nouvelle organisation des championnats FVWB et volley-Belgium sur nos championnats provinciaux.

Fin de la réunion : 0h20



## **Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'asbl FVWB du MARDI 6 Novembre 2018 à BEEZ**

Présents :

**Président** : Olivier Dulon

**Administrateurs** : D. Reterre, D. Van Daele, F. Fossepre, E. Davaux, P. Schmets,  
F. Vandenbenden, A.M Habets

**Invités permanents** : R. Gruselin, P Van Der Vorst, F Potiers représentant Mr Van Bever

**Responsables de cellule** : C. Didembourg, M. Loppe, B. Valentin

**Excusés** : P Achten, M. Didembourg, D Van Bever

### **Modification du ROI : analyse des différentes propositions introduites par le CA.**

C. Didembourg fait remarquer que toutes les propositions qu'il avait faites au nom de sa cellule ne se retrouvaient pas dans les propositions ; c'est pour cette raison qu'il va introduit séparément des propositions.

### **Championnat des jeunes 2019**

Pour l'organisation des finales francophones des jeunes, une demande a été faite par l'entité Bruxelles-Capitale pour intégrer, dès cette année, le tableau final.

Vu les problèmes rencontrés pour cette organisation (désistement du Luxembourg et de Namur) l'endroit est à redéfinir.

Accord du C.A pour intégrer les équipes jeunes de Bruxelles-Capitale pour les finales Francophones des jeunes 2018-2019. ( 6 Oui - 2 abstentions )

Afin d'évaluer le nombre de terrains nécessaires, M. LOPPE est chargé de contacter les 7 entités afin de connaître le nombre d'équipes que chacune d'entre elle pourrait aligner.

Il est chargé de se renseigner auprès du Centre Adeps de SPA pour connaître la disponibilité des salles de ce complexe.

### **Présentation et analyse du budget 2019.**

D. Van Daele commente et détaille les différents postes du budget 2019.

Concernant les vérificateurs aux comptes, aucune candidature reçue à ce jour.

Le CA fixe l'ordre du jour de l'AG du 15 Décembre 2018.

- Le président communique sur la rencontre avec P. BOONE.

Rencontre constructive dans l'ensemble avec des idées de collaboration qui pourraient être mise en place dans le futur ( mise en valeur des talents francophones, soutien aux clubs de ligue A et B, projet d'amener un club bruxellois en ligue A)

- Concernant la cellule formation, 5 projets sont en cours de réalisation avec en outre, l'organisation de la formation via la méthode « E Learning ». Cela devant diminuer la présence aux formations.

Objectif fixé : 50 % de présence et 50 % Formation « E Learning ».

### **Cellule arbitrage.**

Le responsable se réjouit de l'arrivée de 6 nouveaux arbitres « à potentiel »

Il déplore

- les soucis rencontrés avec la feuille de match Tee Break et ce principalement avec les équipes francophones.
- les problèmes rencontrés pour obtenir le lien avec Volley Vlanderen
- les difficultés pour faire la vérification des feuilles de match et des listes de force.

Concernant le programme de feuille électronique Volley Skipe , des essais en direct vont être lancés.

Le CA décide que la récupération des amendes « arbitrage » sera faite via une facturation faite au club d'appartenance de l'arbitre en infraction.

### **Cellule Rencontres**

- **Litige lors de la rencontre CAPCI – MARCHIN en N2 Messieurs.**

Un joueur de Marchin n'a pas présenté sa carte d'identité ou tout autre document officiel prouvant son identité lors du contrôle par l'arbitre de la rencontre.

Décision du C.A : Marchin est déclaré FORFAIT imposé (article 310 et 460 du ROI)

- **Volley Belgium et la réforme des compétitions**

Une nouvelle réunion est prévue dans les prochains jours afin de préparer au mieux cette réforme. R. GRUSELIN intervient pour mettre en garde contre les effets négatifs sur les différentes entités et principalement les équipes de sa province craignant la montée d'un nombre trop important d'équipes au niveau supérieur.

M. LOPPE dit être conscient du problème insistant sur le fait qu'une période transitoire doit absolument être prévue dans l'accord. Il est chargé de faire rapport de ses différents contacts lors des prochains CA.

- L'application sur smartphone du nouveau portail va être disponible dans les prochains jours.
- Organisation d'une formation « animateur » à Bruxelles ouverte à tous
- Deux clinics seront organisés par le RVV ( en langue allemande) et un au Brabant Wallon dans les prochaines semaines.



- Interprovinces du 1<sup>er</sup> Novembre

Très bonne organisation et journée qui s'est déroulée sans problème.

#### Points à améliorer pour les futures organisations

- essayer de rendre cette journée un peu plus attractive (accueil et présentation des équipes, photo de groupe, proclamation du classement)
- revoir la communication pour mettre en valeur cet manifestation.

Le président clôture la séance en donnant quelques détails sur l'organisation future des prochains C.A.

Prochain CA le LUNDI 26 Novembre 2018 à 19 H



## FICHE D'INFORMATION CLUBS

### **ATTENTION – NOUVEAU REGLEMENT JURIDIQUE DE VOLLEY BELGIUM**

#### 1. **Où trouver ce règlement ?**

<http://www.frbvb.be/category/competition/competition-reglements/>

#### 2. **Nouveau – adresse électronique légale**

- Désormais, l'ensemble de la procédure, à l'exception du début d'une plainte (réclamation, créance) et du dépôt d'un recours, **se déroulera sous forme numérique via l'adresse électronique légale.**
- L'adresse électronique légale est l'adresse E-mail connue par les 2 ailes (Volley Vlaanderen et FVWB).
- **Attention !**

Toute notification ou communication au domicile ou à l'adresse électronique légale connu des ailes est réputée délivrée de manière régulière pour autant qu'aucune partie n'ait explicitement signifié un changement de domicile ou d'adresse électronique légale à l'aile concernée, par l'intermédiaire du secrétaire du club concerné ou non, en respectant le procédure (électronique) prévue.

#### 3. **A l'attention de qui ?**

- En général:

Pour toutes les plaintes (réclamations, créances) découlant d'un règlement de l'asbl VolleyBelgium

Exemple:

Toutes les plaintes concernant les compétitions nationales (par exemple: NAT 1, LBD, LBM, LAD, LAM, Coupe de Belgique).

- Sont exclus:

Plaintes concernant les règlements et les compétitions de niveau provincial ou régional

- Voir les règles des ailes Volley Vlaanderen & FVWB

Des réclamations financières faisant suite à des contrats de travail entre un joueur/une joueuse/des entraîneurs JSS et des clubs ou entre des clubs entre eux.

Toutefois, en cas d'actions financières, en ce compris les litiges nés de contrats de travail, entre un joueur/une joueuse/des entraîneurs JSS et des clubs ou entre des clubs entre eux, mes parties peuvent à tout moment faire appel à une procédure d'arbitrage.

Les conditions pour engager une procédure d'arbitrage sont stipulées dans l'art. 18 du règlement juridique.

#### 4. **Nouveau – Parquet Fédéral de Volley Belgium.**

Le Parquet Fédéral de Volley Belgium se voit remettre toutes les plaintes (les actions) et rapports d'arbitrage, sous peine d'irrecevabilité. **Les plaintes ne sont donc jamais adressées au secrétariat de Volley Vlaanderen ni au secrétariat de la FVWB.**

Le Parquet Fédéral de Volley Belgium **est sis à 9051 Gand, Loofblommestraat 7.**

Le Parquet Fédéral de Volley Belgium constitue le dossier et, le cas échéant, rédige la citation à comparaître devant un comité juridique.

Le Parquet Fédéral de Volley Belgium est responsable de l'exécution des décisions prises par les comités juridiques nationaux.

#### 5. **Structure**

Les comités juridiques nationaux sont les suivants :

##### 1. Le **comité juridique de première instance** de Volley Belgium

- 1 président linguistiquement neutre
- 3 membres de Volley Vlaanderen asbl
- 3 membres de la Fédération Volley Wallonie-Bruxelles asbl

##### 2. Le **comité d'appel** de Volley Belgium

- 1 président linguistiquement neutre
- 4 membres de Volley Vlaanderen asbl
- 4 membres de la Fédération Volley Wallonie-Bruxelles asbl

### 3. Le comité de cassation Volley Belgium

- 1 président linguistiquement neutre
- 3 membres de Volley Vlaanderen asbl
- 3 membres de la Fédération Volley Wallonie-Bruxelles asbl

Lorsqu'une réclamation fait apparaître simultanément un caractère national et un caractère Volley Vlaanderen/FVWB, seul le comité de première instance de Volley Belgium est compétent.

### 6. Quelques points d'attention

- Le paiement anticipé du TICKET MODERATEUR a été **supprimé** !
- Toute plainte et tout recours doivent être envoyés par courrier recommandé au **Parquet Fédéral de Volley Belgium** et déposés dans un bureau de poste au plus tard **le dixième jour calendrier** à compter du jour suivant la survenance des faits suspectés.

Toute action concernant des faits visés à l'art. 50 alinéas 1 du présent règlement (Chapitre 7. Procédure accélérée) doit en revanche être déposée dans un bureau de poste au plus tard **le cinquième jour calendrier** à compter du jour suivant la survenance des faits suspectés.

- **Nouveau** – le montant maximum autorisé des créances financières est dorénavant de **5 000 €**.
- Après avoir reçu une plainte, le Parquet Fédéral de Volley Belgium décide :
  - 1) Nouveau, mais facultatif : de suspendre la décision contestée ; ou
  - 2) D'engager une **enquête préliminaire** ; ou
  - 3) **De classer** une action ou un rapport d'arbitrage qui lui est soumis ; ou
  - 4) De proposer un **arrangement à l'amiable** ; ou
  - 5) De fixer la date à laquelle le comité juridique **tiendra séance**.
- **Communication obligatoire des documents** !

**Avant d'en faire usage**, les parties doivent s'échanger par voie électronique leurs pièces pertinentes et conclusions éventuelles. Il faut impérativement qu'une copie électronique de toute communication des pièces soit transmise au Parquet Fédéral de Volley Belgium.

Toutes les pièces pertinentes et conclusions éventuelles qui ne sont pas produites par voie électronique au moins trois jours avant l'audience **sont d'office écartées des débats**.

- **Nouveau** – **inconduite des arbitres**

Désormais, le Parquet Fédéral de Volley Belgium peut renvoyer un arbitre devant la commission d'arbitrage lorsqu'il a été établi au cours de l'enquête que cet arbitre a commis une faute grave.

Néanmoins, s'ils ne souscrivent pas à la décision de la commission d'arbitrage, tant le Parquet Fédéral de Volley Belgium que les clubs concernés peuvent demander de soumettre le dossier au comité juridique compétent.

- **Nouveau** – conformément à l’art. 8 des statuts, les comités juridiques peuvent procéder à la résiliation de l’affiliation d’un membre adhérent de Volley Belgium.
- **Nouveau** – toutes les mesures des ailes sont désormais automatiquement applicables au niveau national et vice versa !

Toute mesure prononcée par un comité juridique d’une aile ou infligée par le Parquet d’une aile (province, région) à la suite d’une procédure de règlement à l’amiable s’applique aussi automatiquement au niveau de Volley Belgium.

- Les coûts sont à charge de la partie perdante et comprennent :
  1. Les frais de déplacement des membres du comité juridique national concerné, du Parquet Fédéral de Volley Belgium et des témoins convoqués ;
  2. Les frais éventuels des actes d’instruction ;
  3. Un montant forfaitaire pour les frais administratifs et les frais de dossier **100 €** (première instance), **200 €** (appel) et **300 €** (cassation).

## **RAPPEL DU SECRETARIAT CONCERNANT LE REFUS DE MONTER**

### **Montées-descentes**

1. Le champion provincial **de chaque division** est obligé de monter dans la division supérieure sous peine d’être rétrogradé dans la division la plus basse. (R24a)
2. Toute équipe évoluant en 1<sup>ère</sup> Provinciale uniquement, pourra refuser la montée dans les séries A.I.F. à condition qu’elle avertisse **par recommandé obligatoirement** le secrétariat provincial **pour le 15 janvier au plus tard** de l’année sportive en cours; ce document, pour être recevable, sera signé obligatoirement par le président et le secrétaire
3. Le CA-Lux attribuera après la fin du championnat, la place en FVWB à l’équipe classée en ordre utile qui n’a pas renoncé à cette montée; cette place ne pouvant être attribuée qu’à une **équipe classée dans les 4 premières** en 1<sup>ère</sup> Provinciale dans le classement final.
4. Dans le cas où aucune de ces 4 équipes ne désirerait monter dans les séries A.I.F., le Comité provincial avertira le secrétariat de la FVWB de la place laissée vacante par la province de Luxembourg et aucune équipe ne pourra participer au tournoi des seconds. Aucune rétrogradation ne sera appliquée pour ce refus mais une amende sera appliquée.
5. 1<sup>ère</sup> année : R24a    2<sup>e</sup> année consécutive : R24b
6. Un club ne peut pas refuser plus de 2 années consécutives la montée. En cas de refus de plus de 2 fois consécutivement, ce club sera rétrogradé dans la division la plus basse avec amende R24c.

7. **Doit** participer au tour final des 2<sup>e</sup> de 1<sup>ère</sup> provinciale, l'équipe qui n'a pas renoncé à la montée et qui est classée 2<sup>e</sup> en ordre utile dans les 4 premières; un club ayant renoncé à la montée ne pouvant participer au tour final des 2<sup>e</sup>. En cas de refus de participation au tour des 2<sup>e</sup> l'amende R24d sera appliquée.
8. L'équipe de **la division la plus basse** sacrée championne provinciale, qui refuse de monter dans la division supérieure se verra infliger l'amende R 24a en lieu et place de la rétrogradation.

## **Voici les dernières informations de M. Marc CLOES, responsable de la formation des entraîneurs de la FVWB**

Bonsoir,

Ce nouveau numéro des FVWB-Coaches-News, édité par la Cellule de Formation des Entraîneurs de Volley-Ball (CFEVB) propose plusieurs informations importantes. Nous vous invitons à les lire attentivement. [N'hésitez pas à en parler avec vos collègues entraîneurs et à nous faire parvenir vos commentaires et suggestions !!!](#)

Voici les informations collectées depuis le 10/11/18 :

### Formations initiales

\* **Rappel - Formation animateur à Bruxelles.** En accord avec la CFEVB, l'Association Volley Bruxelles va organiser la dernière formation animateur de Volley-Ball de 2018. Elle se déroulera les samedi 22 décembre (10-15h), dimanche 23 décembre (14-18h) et samedi 29 décembre (10-17h). Les cours seront donnés par Dominique Blairon à la Salle Jacques Van Offelen (Avenue Brugmann, 524 A à 1180 Uccle). Grâce aux fonds propres de l'association, les droits d'inscription s'élèveront à 50 € (25€ étant par ailleurs remboursés par Volley Bruxelles aux affilié(e)s des clubs bruxellois). Renseignements auprès de Marc Menassa (0475/44.02.04) ou sur Internet ([www.volleybruxelles.be](http://www.volleybruxelles.be)). Date limite d'inscription : vendredi 21 décembre 2018.

\* **Rappel - Cours généraux ADEPS.** Les prochains examens Moniteur Sportif Initiateur (CG1) et Moniteur Sportif Educateur (CG2) auront lieu le 26 janvier 2019 (1<sup>ère</sup> session) et le 23 février 2019 (2<sup>ème</sup> session). Il n'y aura pas de journées de formation préalables aux examens (les candidats doivent apprendre par eux-mêmes en utilisant les syllabus, diaporamas et quiz qui sont téléchargeables gratuitement sur le site de l'ADEPS). En accord de l'ADEPS, le secrétariat de la CFEVB peut rentrer des inscriptions prioritairement jusqu'au 15 décembre. Les candidats intéressés sont dès lors invités à se manifester auprès de Mme Sepp ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)). Cette dernière pourra également rappeler les renseignements relatifs aux dispenses dont peuvent bénéficier les titulaires d'un brevet d'initiateur ancienne formule (sans cours généraux) qui souhaiteraient mettre à jour leur brevet CG1 et/ou présenter les examens des CG2.

\* **Rappel - Module 1<sup>ers</sup> soins.** Tous les entraîneurs sont invités à suivre cette formation qui fait d'ailleurs partie intégrante des contenus à acquérir pour obtenir le brevet de Moniteur Sportif Initiateur (MSIn). La formation organisée par la CFEVB en décembre prochain est déjà complète. Par contre, la Ligue Francophone Belge de Sauvetage en propose régulièrement. Il reste encore des places pour les journées des 27 et 28 décembre prochains (respectivement à Mons et Louvain-la-Neuve). N'hésitez pas à lire les infos complémentaires en cliquant [ICI](#). La réussite de cette formation rapporte 10 points (copie de l'attestation à renvoyer au secrétariat de la CFEVB : [coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)).

\* **Régularisation des brevets Animateur Volley-ball.** Dans le cadre d'un programme lancé en 2018, la CFEVB et l'AG Sport ont convenu que tous les brevetés fédéraux Animateur Volley-ball allaient être homologués par l'ADEPS et seront donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le secrétariat de la FVWB est actuellement occupé à préparer la liste de tous les brevetés. L'opération devrait être finalisée pour la fin décembre. Les Animateurs devraient donc recevoir gratuitement un document officiel dans les premières semaines de 2019. Un petit cadeau pour bien débuter l'année 2019.

\* **Module Basic.** Comme cela a été expliqué à plusieurs secrétaires de clubs, le module Basic (2x2h en e-learning) connaît quelques retards dans sa mise en place (la technologie n'était manifestement pas si simple à maîtriser). La CFEVB en est évidemment désolée. Nous mettons tout en œuvre pour finaliser cet outil et le mettre à la disposition des entraîneurs débutants dans les plus brefs délais. D'ici-là, les clubs peuvent toujours demander les cartes Basic au secrétariat de la fédération.

\* **Révision des cahiers des charges des formations de cadres sportifs.** La CFEVB travaille actuellement d'arrache-pied pour finaliser les nouveaux cahiers des charges Animateur, Moniteur Sportif Initiateur et Moniteur Sportif Educateur. Après validation par l'Administration Générale du Sport, les nouvelles formations devraient donc être proposées au printemps 2019. Les modifications qui ont été apportées au programme de cours vont dans le sens d'une réduction du nombre d'heures de cours, de l'intégration de plusieurs activités en non-présentiel et d'un alignement plus cohérent des contenus avec les profils de fonction définis par les autorités publiques. Le cahier des charges de la formation Moniteur Sportif Entraîneur est également sur le métier. Son lancement est planifié pour 2019.

#### Formations continues (ordre chronologique)

\* **Rappel - Séminaire à Mont Saint-Guibert – Modification de l'adresse email !** Le 5 Janvier 2019 de 9h00 à 13h00, l'entité du Brabant Wallon a le plaisir de vous convier à une formation animée par Arnaud Marcelis sur le thème de la vidéo pour toutes et tous ou **comment utiliser une vidéo pour préparer un match ou ses entraînements**. Cette activité, qui se tiendra à l'Axis Parc à Mont-Saint-Guibert, est particulièrement orientée vers les entraîneurs donnant deux à quatre heures d'entraînement par semaine et ne disposant pas de logiciel de scouting payant. Le séminaire reposera sur des exemples concrets et des ateliers pratiques. Le diaporama ainsi que des utilitaires simples seront remis à la fin de la matinée. La participation à cette activité permettra de collecter 4 points de formation qui seront ajoutés automatiquement si la feuille de présences est signée à la fin de la matinée. Inscription obligatoire pour le 3 janvier au plus tard auprès de Mme Sepp ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)). Informations complémentaires : [schmittf@skynet.be](mailto:schmittf@skynet.be). PAF à payer sur place : 20 € pour la formation et les support électronique (10 € pour les coaches affiliés aux clubs du Brabant wallon). Renvoyer une synthèse réflexive rapportera 2 points de formation supplémentaires. Niveau Educateur (CS) : Thématique 3, Module 2 : Méthode d'analyse de match.

\* **Clinic 'pédagogique'**. Le samedi 12 janvier 2019, dans le cadre des activités de la Volley Fun Cup, l'entente Tournai (clubs de volley + haute école Condorcet) propose un clinic qui sera animé par Dominique BLAIRON et portera sur une thématique susceptible d'intéresser tous les entraîneurs et tout particulièrement ceux qui travaillent avec des enfants et des adolescents : « La relation joueur-entraîneur ». Les objectifs et l'organisation de cette activité sont semblables au clinic proposé le 1<sup>er</sup> novembre à Waremme. Cette activité se déroulera de 9 à 16h00 dans la salle du Collège Notre Dame (rue des Augustins 30 à 7500 Tournai). PAF : 25€ (à acquitter sur place). Petite restauration sur place. Inscription obligatoire auprès de la CFEVB ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)) et de Mme Sarah Blomme ([blomme\\_sarah@yahoo.fr](mailto:blomme_sarah@yahoo.fr)). Formation continuée FVWB : 6 points (+ 2 après validation d'une synthèse réflexive). Niveau initiateur (CS) : Thématique 2, Module 1 : La préparation, l'organisation, l'animation d'une séance ; Niveau éducateur (CS) : Thématique 2, Module 1 : Différentes stratégies pour construire et animer une séance technico-tactique.



\* **Séminaires animés par Pierre Trudel**. Le Prof. Pierre Trudel est un expert québécois mondialement reconnu dans le domaine de la formation des entraîneurs. Il travaille ainsi avec le comité olympique canadien (coaches des équipes nationales), avec plusieurs fédérations canadiennes (coaches des niveaux de développement) et avec une fédération brésilienne (basket-ball). Volleyball Canada a fait appel à ses services pour ses entraîneurs. Grâce à des budgets spéciaux octroyés par l'AG Sport, la CFEVB a le plaisir de l'accueillir en janvier 2019 pour une série de séminaires. Cinq sont ouverts aux entraîneurs de tous les niveaux ; un sixième est exclusivement réservé aux coaches des équipes de Liga A et B, Nationale 1 et des sélections nationales/francophones :

- Pour tout le monde - **Trucs et astuces pour optimiser sa pratique d'entraîneur/coach**. Les séminaires sont programmés les **Ma 22/01/19**, 19h00-21h30, à Libramont (HE Schuman) ; **Me 23/01/19**, 19h00-21h30, à Bruxelles (HE Parnasse) ; **Je 24/01/19**, 19h00-21h30, à Mons (Sapinette) ; **Ve 25/01/19**, 19h00-21h30, à Jambes (La Mosane) ; **Sa 26/01/19**, 10h00-12h30, à Liège (ISEPK-ULiège).
- Pour les 'top-coaches' - **L'environnement d'apprentissage des entraîneurs de Haute Performance**. Le séminaire est programmé le **Lu 21/01/19**, 18h00-21h00, à Louvain-la-Neuve (IEPR-UCL).

Les places étant limitées (participation d'entraîneurs d'autres fédérations), les coaches de la FVWB peuvent déjà s'inscrire auprès de Mme Alexandra Sepp ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)). Compte tenu de l'impact concret attendu de ces séminaires sur l'activité des coaches qui y participeront, les prestations seront valorisées par l'octroi de 4 points de formation (+4 après validation du suivi de la formation).

#### Informations diverses

\* Les nouvelles évaluations de l'activité physique chez les jeunes dans 49 pays viennent d'être publiées : un moyen de se rendre compte de ce qui est mis en place pour faire bouger les enfants et les adolescents. De nombreuses informations sont disponibles sur le site **Global Matrix 3.0** (cliquer [ICI](#) puis sur 'Learn more' et 'Participating countries'). Ne pas hésiter à consulter la 'Long form' de la fiche préparée par la Finlande ... Instructif !

\* Le Di 20/01/19, de 10 à 12h00, en collaboration avec l'AG Sport, la CFEVB organisera une **formation de formateurs** centrée sur l'analyse de synthèses réflexives produites par des entraîneurs à l'issue d'activités de formation initiale ou continue. Il s'agit d'une nouvelle fonction appelée 'Personne ressource en pratique réflexive (PR<sup>2</sup>)'. Ces formateurs pourront analyser les synthèses réflexives préparées par les entraîneurs et valider l'octroi des points de formation qui y sont associés. Sont éligibles pour cette formation : des brevetés de niveau A et B ayant une expertise pédagogique. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le responsable des formations d'entraîneurs de la FVWB ([Marc.Cloes@skynet.be](mailto:Marc.Cloes@skynet.be)). Il faut fournir un CV et proposer une lettre de motivation. Date limite des candidatures : le 15/01/19.

\* Si vous disposez d'**informations susceptibles d'être utiles** à d'autres entraîneurs, ne les gardez pas pour vous tout-e seul-e ! Transmettez-les en répondant simplement à ce message, de manière que je puisse vous aider à les partager avec tout le monde (ça aussi, cela permettra de faire grandir notre discipline sportive). Merci d'avance ;-))

\* Si vous avez la possibilité de participer à une activité susceptible d'être considérée comme une formation, n'hésitez pas à en faire part à la CFEVB le plus tôt possible (explication des thématiques et modalités d'organisation). Vous pourrez ainsi peut-être valider cette prestation qui ne le serait pas sans accord préalable !!! Contact : [Marc.Cloes@skynet.be](mailto:Marc.Cloes@skynet.be)